



Commission Régionale Féminine

SAISON 2024 / 2025

PROCÈS-VERBAL N°30

Réunion du mardi 25 février 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

APPEL A CANDIDATURES

FINALE COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS FEMININES

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir la finale de la **Coupe de Paris CREDIT MUTUEL IDF – Seniors Féminines** - sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue. Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

La finale aura lieu soit la semaine du 19 mai soit celle du 26 mai 2025.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 2

28225000 RUEIL MALMAISON FC 2 / VAL DE France 1 du 08/03/2025

La Commission,

Pris connaissance de la demande de RUEIL MALMAISON FC pour avancer le coup d'envoi du match à 15h00 – refusée par VAL DE France,

Rappelant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat régional Seniors Féminines :

« 6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la Ligue.

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h30 et 18h00.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi

précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée.

L'horaire du coup d'envoi des rencontres comptant pour la dernière journée de Championnat est quant à lui fixé par la Commission d'Organisation »

Considérant que la demande de RUEIL MALMAISON FC respecte les conditions citées ci-dessus,

Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi de ce match à 15h00.

Régional 3

Poule A

28226010 CACHAN CO ASC 1 / VITRY E.S. 1 du 08/02/2025

La Commission accuse réception du courriel de CACHAN ASC et de la composition.

Après consultation du rapport de l'arbitre officiel, elle confirme que le résultat du match est 1-1 (et non pas 1-3 comme indiqué par erreur dans le pv du 18/02/2025).

Composition de CACHAN ASC :

- 1 CARRA Océane Jarod
- 2 BIEN AIME Layana
- 3 LANDAIS Frederici Emilie
- 5 NEHAD Yasmine
- 7 DIARRA Fatoumata
- 8 MANE Leslie
- 10 KANTE Aramata
- 11 DIAKITE Aminata
- 12 ABOU ALI Nour
- 13 RAMDANI Alicia
- 14 MIATH MAYBERRY Joyce

Remplaçantes:

- 4 TAMEGA Hadama
- 15 KONDENDA Britney

Banc :

- GALOKO Draman (Educateur)
- SOUMARE Souleymane (Dirigeant)
- KINGUE MOUEN Steve Erwan (Dirigeant)

Arbitre assistant 1 :

YAHIA BERROUIGUET Illes

Elle reste en attente de la composition de VITRY ES.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 1

28222670 RUEIL MALMAISON FC 1 / FLEURY 91 FC 1 du 15/03/2025

Demande de RUEIL MALMAISON FC pour avancer le match à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FLEURY 91 FC à transmettre au plus tard le vendredi 14/03/2025- 12h00.

Régional 2

Poule A

28223742 ATHIS MONS USO 1 / TORCY PVM US 1 du 15/03/2025

La Commission reste en attente du nom du terrain de repli pour ce match.

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 18/12/2024 :
Suspension de terrain de TROIS (3) MATCHES FERMES à l'équipe U18F R2 de l'USO ATHIS MONS à compter du 01/01/2025 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de ATHIS MONS

Il s'agit du dernier match concerné par cette suspension.

La Commission invite le club d'ATHIS MONS USO à transmettre le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation ou courriel de mise à disposition par le propriétaire des installations.

Poule B

28223936 FRANCONVILLE FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 03/05/2025

Demande FRANCONVILLE FC pour avancer le match au samedi 22/03/2025.

En l'absence de motif pour ce changement, la Commission y émet un avis défavorable.

Régional 3

Poule E

29522794 MONTMORENCY FC 1 / SARCELLES AAS 3 du 01/03/2025

Ce match se jouera le mercredi 12/03/2025 à 20h00.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

Poule F

SURESNES JS - 500744

La Commission reste en attente du nom du terrain de repli pour les 2 rencontres ci-dessous :

29522994 SURESNES JS 1 / SALESIEENNE DE PARIS 1 du 08/03/2025

29523007 SURESNES JS 1 / RC ARGENTEUIL 1 du 29/03/2025

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 08/01/2025 :
Suspension de terrain de 2 MATCHS FERMES pour l'équipe 1 U18F de SURESNES JS à compter du 10 FEVRIER 2025 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors des Villes de SURESNES et RUEIL MALMAISON

La Commission invite le club de SURESNES JS à lui transmettre le nom des terrains de replis (accompagné de l'attestation du propriétaire des installations) pour ces 2 matchs.

U18F - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} et dernier rappel :

Régional 3 – poule F – 29523027 RC ARGENTEUIL 1 / COLOMBIENNE ES 1 du 15/02/2025

Régional 3 – poule G – 29523171 VITRY ES 1 / PARIS ALESIA FC 1 du 15/02/2025

La Commission demande aux 2 clubs le résultat de ce match.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 1

28224092 LOGNES US 1 / PARIS FC 1 du 08/02/2025 reporté au 22/02/2025

La Commission accuse réception de l'arrêté de fermeture du Parc du Segrais les 22 et 23 février 2025.

Les 2 équipes étant encore qualifiées en Coupe de Paris Crédit Mutuel IdF, ce match est **reporté au samedi 12/04/2025 (1^{ère} date disponible au calendrier)**.

La Commission précise qu'en cas de nouvelle indisponibilité, un terrain de repli sera demandé.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

Régional 3**Poule A****29525780 FLEURY 91 FC 2 / FERTOISE BOISSY FC du 08/03/2025**

Demande de FLEURY 91 FC pour avancer le match à 12h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FERTOISE BOISSY à transmettre au plus tard le vendredi 07/03/2025- 12h00.

29525811 ENT. EFSSM SNC 2 / DAMMARIE LES LYS FC 1 reporté au samedi 01/03/2025

Ce match est reporté au samedi 22/03/2025.

Suite à la demande de l'ENT. EFSSM SNC, possibilité de jouer le mercredi 11/03/2025 à 18h15 avec l'accord de DAMMARIE LES LYS FC à transmettre au plus tard le mardi 10/03/2025 – 12h00.

Poule B**29526345 BLANC MESNIL SF 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 08/02/2025**

Lecture de la feuille de match– forfait non avisé de CHAMP SUR MARNE FOOT.

Poule F**29528394 RUEIL MALMAISON FC 2 / ARGENTEUIL RC 1 du 29/03/2025**

Demande de RUEIL MALMAISON FC pour avancer le match à 13h00 au stade du Parc (Terrain n°4).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'ARGENTEUIL RC à transmettre au plus tard le vendredi 28/03/2025- 12h00.

Poule H**29529170 ESP. PARIS 19 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 08/02/2025**

La Commission accuse réception du courriel des clubs et entérine le résultat du match (1-9 pour MONTFERMEIL FC).

Suite au problème avec la tablette, elle invite les 2 clubs à transmettre la liste des joueuses et staff ayant pris part à cette rencontre.

U15F - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE
--

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} et dernier rappel :

Régional 3 – poule B – 29526380 CHAMPS S/ MARNE FOOT 1 / VILLEPINTE FEMININ 1 du 15/02/2025

La Commission demande aux 2 clubs le résultat de ce match.